



RestoEnsemble remporte de nouvelles victoires pour pertes d'exploitation



Rassembler, tel est l'un des leitmotiv des fondateurs de **RestoEnsemble**. Les restaurateurs, du propriétaire de bistrot, du crêpier au chef 3-étoiles, les propriétaires de bars, de discothèques et bien sûr d'hôtels. Les solutions ne sont pas toujours les mêmes, mais leurs problématiques sont communes. Faire front commun.

Les compagnies d'assurance sont assignées. A date 80 d'Axa, 39 de Generali, 9 de Groupama (liste non exhaustive). En tout 180 dossiers pour 19 compagnies d'assurances) dossiers sont encore en cours. Des combats ont été gagnés : Le 22 avril 2021 le Tribunal de Commerce d'Annecy condamne Axa à indemniser la perte d'exploitation du restaurant Canailles Chamonix de Iouri Becq pour les 2 périodes de confinements (printemps 2020 et automne-hiver 2020-21), « *C'est la preuve que nous pouvons y arriver* », assure aujourd'hui **Iouri Becq**. Le 30 avril 2021 c'est le Tribunal de Commerce de Cannes qui condamne AXA à indemniser la perte d'exploitation du restaurant de **Sébastien Meinardi**, « La Cantina » à Mouans-Sartoux



[Visualiser l'article](#)

pour les mêmes périodes... Et tout dernièrement 5 restaurants parisiens. A ce jour, plus de 17 dossiers ont été remportés.

L'objectif de RestoEnsemble n'est pas uniquement de condamner ou d'assigner, mais bien de proposer et d'accompagner. Surtout pour la sortie de crise. Sonder les membres pour imaginer ensuite des solutions pérennes, organiser des visioconférences avec des experts (juristes, comptables, courtiers...) pour répondre aux questions concrètes.

« RestoEnsemble est la seule association de ce type à avoir mis en place une action collective, menée avec le cabinet Vey, pour assigner plus de 160 contrats d'assurance » , rappelle **Laurent Trochain, co-président du collectif**.